

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Approbation de l'acquisition de 120 places d'ossuaire auprès du syndicat en charge du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux**

Rapporteur : Philippe Laurent

En vertu de l'article L.2223-4 du code général des collectivités territoriales, les communes sont tenues de disposer d'un ossuaire où les restes exhumés à la suite d'abandon de concessions sont aussitôt réinhumés.

L'ossuaire situé au sein du cimetière communal est complet et il n'apparaît pas possible de l'étendre ni d'en créer un nouveau au regard des sépultures existantes et du taux d'occupation du cimetière.

La Ville est membre du syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux qui a pour objet d'assurer le fonctionnement du cimetière intercommunal situé à Chevilly-Larue.

Dans le cadre des réunions du comité de ce syndicat, il est apparu que la ville de Montrouge dispose d'un nombre important de places d'ossuaire au sein du cimetière intercommunal et qu'il lui est possible d'en céder une partie.

Lors de réunions du comité du syndicat intercommunal du cimetière, il est donc convenu ce qui suit :

- la ville de Montrouge cède 120 places au Syndicat intercommunal du cimetière ;
- la ville de Sceaux s'engage sur l'acquisition de ces places au prix unitaire de 423 € ;
- le Syndicat du cimetière délibère sur le rachat de 120 places à la ville de Montrouge et leur cession à ces mêmes conditions à la ville de Sceaux.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider l'acquisition 120 places d'ossuaire au prix unitaire de 423 euros soit un total de 50 760 €.